



## G.E.R.C.S.M Salon Plongée

777 Bld des Nations Unies - 13300 SALON DE PROVENCE

Numéro fédéral : 33 - 13 - 0086

**Tél : 06 21 28 36 97**

gercsm@yahoo.fr - www.gercsm.fr

**IBAN : FR76 3000 3000 2400 0372 6453 439**



### TARIFS POUR LA SAISON 2023-2024

	Prix
<b>Cotisation</b>	
Cotisation club <sup>(1)</sup>	150,00 €
Cotisation club à partir du 2ème plongeur <sup>(1)(2)</sup>	120,00 €
Forfait annuel prêt matériel (Bloc) <sup>(3)</sup>	20,00 €
Forfait annuel prêt matériel (Gilet et Détendeur) <sup>(3)</sup>	30,00 €
Plongée <sup>(4)</sup> à l'unité	22,00 €
Carnet de 12 plongées <sup>(4)(5)</sup>	220,00 €
Inspection annuelle TIV	10,00 €
<b>Formations <sup>(6)</sup></b>	
Baptême Mer	25,00 €
Formation N1	200,00 €
Formation PE40 + PN	150,00 €
Formation N2 + PN	300,00 €
Formation N3 + PNC <sup>(7)</sup>	350,00 €
Formation RIFAP	30,00 €
Formation plongeur Nitrox (PN) <sup>(8)</sup>	30,00 €
Formation plongeur Nitrox confirmé (PNC) <sup>(7)(8)</sup>	100,00 €

(1) : La cotisation club comprend la licence FFESSM ainsi que l'assurance responsabilité civile associée.

La cotisation club est ramenée à 50€ pour les jeunes de moins de 25 ans.

Statutairement, la cotisation est obligatoire pour accéder aux activités du club, elles doivent être contractées avant le 15 novembre ou avant la date de l'assemblée générale.

Elle ne comprend ni les plongées, ni le matériel, ni les formations.

(2) : le tarif dégressif n'est accordé qu'aux personnes de la même famille vivant sous le même toit.

(3) : le prêt de matériels pour les enfants mineurs est gratuit.

(4) : Les plongées pourront être réalisées à l'Air ou au Nitrox en fonction des conditions de la plongée et des prérogatives du plongeur.

(5) : les carnets ne sont attribués qu'aux membres du club, Ils peuvent être partagés entre les adhérents habitants sous un même toit

(6) : Toutes les formations doivent être réglées à l'inscription et doivent être réalisées dans la saison.

(7) : La participation ne comprend pas la location du bloc de décompression Oxygène.

(8) : La participation ne comprend pas les plongées, elles seront décomptées du carnet.

Une plongée à l'unité doit être réglée le jour de la plongée

L'abonnement doit être réglé avant de plonger et renouvelé dès qu'il est consommé

La formation Niveau 1 comprend :

4 plongées en mer, la pochette de plongée et le prêt du matériel, y compris la combinaison

## TARIFS SAISON 2023/2024

<b>LICENCE "ADULTE" (à partir de 16 ans) <sup>(1)</sup></b> Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	45,80 € Comité interrégional ou régional 12,00 € Comité départemental 3,35 €
<b>LICENCE "JEUNE" (de 12 à 16 ans) <sup>(1)</sup></b> Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	28,70 € Comité interrégional ou régional 6,53 € Comité départemental 3,08 €
<b>LICENCE "ENFANT" (Moins de 12 ans) <sup>(1)</sup></b> Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	12,80 € Comité interrégional ou régional 2,74 € Comité départemental 1,32 €
<b>LICENCE "AIDANT/ACCOMPAGNANT non pratiquant d'activités subaquatiques" <sup>(1)</sup></b> Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	19,00 € Comité interrégional ou régional 3,50 € Comité départemental 1,50 €
<b>LICENCE PASSAGER <sup>(1)</sup></b>	48,00 €
<b>ABONNEMENTS À SUBAQUA</b> Abonnement à SUBAQUA lié à la licence (6 numéros) Abonnement à SUBAQUA lié à la licence (12 numéros) Abonnement à SUBAQUA (non lié à la licence - 6 numéros/France-DOM COM-Etranger) Abonnement à SUBAQUA (non lié à la licence - 12 numéros/ France-DOM COM-Etranger)	35,00 € 65,00 € 45,00 € 75,00 €
<b>ASSURANCES INDIVIDUELLES ACCIDENT POUR LES PRATIQUANTS, MONITEURS, JUGES, ARBITRES ET ENTRAÎNEURS EXERÇANT À TITRE BÉNÉVOLE</b>	Loisir 1 22,00 € Loisir 2 27,00 € Loisir 3 45,50 € Piscine (intégrant les compétitions en piscine) 12,50 €
<b>GARANTIE LOISIR TOP : GARANTIES DE BASE CI-DESSUS (LOISIR) + ASSURANCE VOYAGE PLONGÉE DANS LE MONDE ENTIER (ANNULATION, INTERRUPTION, ASSURANCE BAGAGES VOYAGE PLONGÉE)</b>	Loisir 1 Top 42,50 € Loisir 2 Top 53,75 € Loisir 3 Top 88,75 €
<b>ASSURANCES INDIVIDUELLES ACCIDENT POUR LES MONITEURS LICENCIÉS À LA FFESSM, EXERÇANT À TITRE RÉMUNÉRÉ</b>	Pro basic 47,50 € Pro 1 127,75 € Pro 2 255,50 € Pro 3 319,50 €
<b>GARANTIES PRO TOP : GARANTIES DE BASE CI-DESSUS (MONITEURS) + ASSURANCE VOYAGE PLONGÉE DANS LE MONDE ENTIER (ANNULATION, INTERRUPTION, ASSURANCE BAGAGES VOYAGE PLONGÉE)</b>	Pro basic Top 68,00 € Pro 1 Top 180,25 € Pro 2 Top 310,25 € Pro 3 Top 443,00 €
<b>GARANTIE VOYAGE : GARANTIE ANNULATION/INTERRUPTION/BAGAGES POUR UN SEJOUR PLONGEE DE MOINS DE 21 JOURS CONSECUTIFS DANS LE MONDE ENTIER</b>	Pack Voyage 11,50 €
<b>DROIT ANNUEL D'AFFILIATION 2023/2024 POUR LES CLUBS</b>	70,00 €
<b>DROIT ANNUEL D'AGREMENT 2023/2024 POUR LES SCA, SCIA ET CLUB France</b>	84,00 €
<b>CREATION TOUTES CARTES FORMAT CARTE DE CRÉDIT</b> Brevets de plongeurs et de moniteurs Brevets de spécialité Ffessm et Ffessm/Cmas	15,00 € Ristourne au Comité Interrégional ou Régional 1,00 € Ristourne au Comité Départemental 0,50 €
<b>REEDITION D'UNE CARTE LICENCE/BREVET – MUTATION LICENCE (changement de club en cours de saison)</b> <b>CREATION / REEDITION BREVET CONVENTIONNÉ (fédération associée)</b>	20,00 € 20,00 €
<b>ATP :</b> Pass Découverte <sup>(2)</sup> Pass'Plongée PE12 Apnée Pass'Collectif Jeunes avec assurance Responsabilité Civile / jour tarif pour tout le groupe Pass'Collectif Jeunes avec assurance Responsabilité Civile pour 5 jours consécutifs tarif pour tout le groupe Pass'Collectif Jeunes avec assurance individuelle accident / jour tarif pour tout le groupe Pass'Collectif Jeunes avec assurance individuelle accident pour 5 jours consécutifs tarif pour tout le groupe Open Pass	3,00 € 15,00 € 7,00 € 12,00 € 10,00 € 40,00 € 30,00 € 120,00 € 3,00 €

(1) Tous les licenciés de la FFESSM bénéficient du contrat d'assurance en responsabilité civile et en assistance juridique contracté par la FFESSM, dans le monde entier quel que soit le lieu de pratique - (2) Les titulaires d'un Pass Découverte bénéficient des mêmes garanties dans le cadre de la pratique de ces activités au sein de nos clubs et SCA.